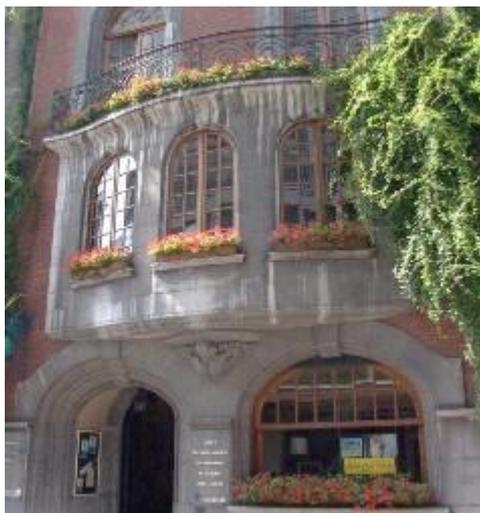


## Lettre d'info



## Sommaire

### Éditorial

Le dossier du moment : genre, espace public & planification urbaine.

Focus sur le site « Inondations » de la Région wallonne. Une mine d'informations sur ce sujet !

## EDITORIAL

Ces dernières années, un nombre important d'études, de rapports et de recherches ont vu le jour concernant la thématique du genre. Dans cette newsletter, nous nous penchons sur les relations qu'entretient le genre avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

La prise en compte du genre en aménagement du territoire est une réflexion qui s'est posée en Wallonie, notamment, au sein de la classe politique. Lors d'une séance d'interpellations et de questions orales le 6 décembre 2022 au Parlement Wallon, le Ministre Willy Borsus a mis en avant la prise en compte du genre, notamment, au sein des Commissions Consultatives en Aménagement du territoire et Mobilité (CCATM). En effet, dans le CoDT, l'article D.I.10, § 1er, 4° portant sur ces commissions impose une répartition équilibrée hommes-femmes<sup>1</sup>.

Mais, en pratique cet article est loin d'être appliqué. En effet, dans un rapport paru en 2020 faisant suite au renouvellement des CCATM après les élections communales de 2018, elles apparaissent déséquilibrées en matière de genre.

Le Ministre a présenté quelques conclusions du rapport stipulant que : « *au sein des 195 CCATM renouvelées : seules 17 respectent la parité 50-50 dans les membres effectifs ; le genre masculin étant surreprésenté dans la plupart de ces commissions et le genre féminin étant totalement absent dans 3 d'entre elles* »<sup>2</sup>.

Suite à ce rapport et conformément aux règles émanant des Nations Unies sur l'intégration du genre, des modifications seront apportées dans la nouvelle version du CoDT.

Une autre problématique secoue notre territoire : l'urbanisme éclaté, plus connu sous le vocable d'étalement urbain. L'aménagement du territoire tel que nous le connaissons en Wallonie implique une dispersion des services et équipements sur le territoire qui génère un isolement pour les personnes non motorisées. Cela, cumulé à une impossibilité d'organiser de manière efficace le réseau de transports en commun, pose des problèmes d'accessibilité. Et les statistiques démontrent que ce sont les femmes les plus touchées.

Source : i Stock



<sup>1</sup>Chapitre 3 – Commissions ; Section 3 – Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité ; Sous-section 2 – Composition et fonctionnement (page 27) : [https://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/codt\\_decret\\_11-04-17\\_bat.pdf](https://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/codt_decret_11-04-17_bat.pdf)

<sup>2</sup>P.W. – C.R.A.C. N°65 (2022-2023) – Mardi 6 décembre 2022 : [https://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2022\\_2023/CRAC/crac65.pdf](https://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2022_2023/CRAC/crac65.pdf)

## LE DOSSIER DU MOMENT

### GENRE, ESPACE PUBLIC & PLANIFICATION URBAINE

#### *Ou comment comprendre la conception des espaces publics*

Les recherches portant sur une approche genrée de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ne sont pas choses nouvelles. Les pays anglophones ont réalisé pléthore de travaux sur cette thématique qui commence à s'installer dans les contrées francophones. Cet attrait pour ce champ de recherche s'explique par le fait que les espaces, les territoires, ont toujours fortement influencé les rapports sociaux mais aussi les rapports de genre ([IWEPS, 2021](#)).

Une approche genrée des espaces permet de proposer une grille de lecture spatiale des rapports sociaux et ainsi de mieux comprendre les interactions, les rapports de force ou encore les rapports de pouvoir. Les contraintes dans l'espace public sont nombreuses de part une catégorisation des usages, des mobilités et des individus qui occupent l'espace ([IWEPS, 2021](#)).

Tout d'abord, pour clarifier nos propos, nous allons nous attarder sur deux grandes définitions : celle du genre et celle de l'espace public. Pour les chercheurs : « le genre est une notion utilisée pour souligner la construction sociale des rapports entre les hommes et les femmes ainsi que les rôles assignés à chacun des sexes dans la société » (Barthe-Deloizy & Hancock, 2005). Le genre se distingue du sexe et se réfère aux rapports sociaux.

L'espace public est quant à lui, une notion « qui peut désigner un espace accessible à toutes et tous, un espace appartenant à la collectivité, ou un espace dont l'usage est géré collectivement par une communauté. Il s'oppose à l'espace privé, qui est la propriété d'un individu ou d'un groupe susceptible d'en restreindre l'accès. L'accessibilité est donc au centre de la notion d'espace public » ([Géoconfluences, 2023](#)).

Pourquoi mêler genre et urbanisme ? Tout simplement car, en fonction de notre genre, nous n'appréhendons pas et n'occupons pas l'espace public de la même façon. En 1967, le philosophe et sociologue Henri Lefebvre publie un ouvrage intitulé « Le Droit à la ville ». L'ouvrage de sociologie urbaine est une critique de la planification et du fonctionnalisme urbains qui génèrent une homogénéisation de la ville, des quartiers et des espaces publics ([Costes, 2010](#)).

Ce droit à la ville est une volonté de faire participer la population activement à l'aménagement de son environnement urbain, en la mettant « en capacité » de le faire. ([Costes, 2010](#)).

Si ces réflexions sur le droit à la ville se sont amenuisées, depuis 1967, dans les recherches, on observe actuellement un regain pour cette thématique qui intègre les réalités quotidiennes : violence physique mais aussi sociale, destruction des espaces communs et isolement de certains groupes sociaux.

Et, ces dernières années, on a pu observer une augmentation significative des législations portant sur le sexisme dans l'espace public, conjugué au développement de projets d'aménagement genrés.

La grande idée derrière l'urbanisme genré, n'est pas de mettre la femme au centre et l'homme en périphérie mais bien de déconstruire les rapports de genre dans les espaces publics pour les rendre accessibles et inclusifs ([IWEPS, 2021](#)).

L'urbanisme genré permet de mettre en lumière la manière dont : « les inégalités de genre présentes dans la société se traduisent dans l'espace public et orientent les pratiques spatiales des individus mais aussi comment les espaces produisent et reproduisent les normes de genre » ([IWEPS, 2021](#)).

Cela permet aussi de réintégrer les femmes dans le domaine de la planification urbaine et de porter un regard croisé sur la manière d'organiser les espaces et de les partager.



Source : [perspective.brussels](#)

## LA PLANIFICATION URBAINE GENREE

La planification urbaine intégrant une grille de lecture genrée permet d'aborder des rapports sociaux et des rapports de force dépassant la question des inégalités entre les genres, elle permet en réalité d'appréhender un spectre plus large : les besoins de l'ensemble des groupes sociaux.

Il s'agit de prendre conscience des différences au sein de groupes d'individus dans nos sociétés mais aussi de leur relation vis-à-vis de l'environnement (urbain). L'approche se veut dès lors transversale et résiliente, c'est-à-dire qu'elle prend en compte une multitude de critères et se projette grâce à une stratégie d'évaluation des risques ([Question Santé, 2022](#)).

Cette approche nous amène au concept de « Gender Plus » qui vise la prise en compte de la différenciation des rôles sociaux, des milieux sociaux mais aussi à réduire les vulnérabilités de groupes spécifiques. Le concept permet de prendre en compte dans les processus de planification des besoins généralement relégués au second plan. Cette façon de repenser la planification fait ses preuves. On remarque que les pays qui ont conçu leurs espaces publics dans une perspective d'analyse de genre possèdent des espaces publics plus accessibles à toutes et tous. ([Question Santé, 2022](#)).

A l'occasion de la [sixième chaire interuniversitaire BSI – Citydev.brussels](#), Eva Kail, urbaniste et experte en planification genrée a dispensé un cycle de conférences sur la planification genrée. Lors de celui-ci, l'urbaniste a mis en exergue les réflexions à entreprendre dans la conception des espaces publics selon une approche genrée.

Les espaces publics comme les parcs, les terrains de jeux ou encore les places sont le terreau des interactions sociales dans un quartier. Il convient donc de les imaginer de manière qualitative notamment pour les groupes d'utilisateurs tels que les enfants et leurs encadrants ainsi que les personnes âgées.

Par exemple, à Vienne, des chercheurs ont déterminé, suite à leurs recherches, que les parcs de jeux étaient davantage conçus pour les jeunes garçons que les jeunes filles. Dès lors, la conception des parcs de jeux a été repensée et connaît un franc succès auprès de nombreux groupes d'utilisateurs. Pour arriver à ce résultat, une cocréation avec une participation active des jeunes filles, a été mise en place. Celle-ci a permis d'identifier des besoins différents et de proposer une planification adéquate.

Si la capitale autrichienne fait figure de pionnière concernant la planification genrée, elle n'est pas la seule en Europe. Le projet « [GenderedLandscape – Gender + Equal + Cities](#) » a été mis au point pour que des villes européennes échangent leurs bonnes pratiques en matière de planification soucieuse de la question du genre.

Pour l'UE « le projet a pour ambition de sensibiliser les urbanistes et les décideurs aux approches permettant de pérenniser les structures de gouvernance paritaires dans les villes, pour qu'ils puissent utiliser ces connaissances afin d'intégrer l'égalité des genres dans leurs politiques et leurs services » ([UE, 2020](#)). Les échanges ont permis de mettre en avant l'importance des marches exploratoires dans le cadre de la détermination des points sensibles d'un quartier mais aussi de réaliser des grilles d'analyse pour s'autoévaluer.



Source : Vecteezy

## LA MOBILITE GENREE

Quand on parle de genre, d'espace public et de planification urbaine, la mobilité est incontournable. Le tissu urbain est grandement influencé par les systèmes de mobilité. De nombreuses études montrent que les hommes et les femmes n'effectuent pas leurs déplacements de la même manière. Les hommes ont davantage recours à l'utilisation de la voiture et du vélo, tandis que les femmes se trouvent en plus grand nombre dans les transports en commun. L'organisation de la mobilité va de pair avec la planification. A l'heure où la crise climatique se fait de plus en plus ressentir, la réduction de l'utilisation de la voiture passe par une augmentation de l'offre de transports en commun mais aussi une sécurisation des voiries aux abords de l'espace public pour circuler à vélo ou tout simplement pour marcher.

La planification urbaine n'est donc pas neutre et l'organisation des systèmes de mobilité ne l'est pas plus. En Wallonie, une personne sur cinq ne dispose pas de permis et dans 75 % des cas, ce sont des femmes » ([IWEPS, 2017](#)). Cette disparité s'explique par différents phénomènes sociologiques et psychologiques intrinsèquement ancrés dans notre société. Il existe un lien établi entre la conduite automobile et la masculinité ([Wernaers, 2022](#)).

A cela s'ajoute le fait que les politiques publiques et les institutions en charge de la mobilité, n'ont pas toujours pensé à la complexité de la combinaison de voyage. Le temps de validité des tickets de transports en commun et plus particulièrement les bus, les métros et les trams (de 60 à 90 minutes) démontrent que les temps de trajet ont été pensé pour un travailleur ou un écolier se déplaçant d'un point A à un point B et non à une utilisatrice de type mère de famille sans véhicule ([Wernaers, 2022](#)).

L'intermodalité est complexe. Néanmoins, un réel travail a lieu depuis quelques années pour proposer une offre de service permettant un déplacement le plus aisé et le plus efficace possible.

Si on se penche plus spécifiquement sur les déplacements des femmes au sein de l'espace public, on remarquera différents symptômes d'une mobilité contrariée. En effet, les femmes ont recours à des techniques d'évitements qui passent par l'adaptation des trajets pour éviter certains lieux publics, renoncer à des trajets lorsqu'il fait nuit ou encore traverser les espaces publics à toute vitesse. Ce sentiment d'insécurité est corrélé tant par des données qualitatives que par des données quantitatives. C'est problématique sachant que les femmes se déplacent davantage à pied pour leurs trajets quotidiens. Il convient donc d'intégrer ces regards dans la planification des mobilités actives et des espaces publics.

La planification genrée est donc une partie de la solution pour répondre aux besoins d'adaptation des espaces publics, de résolution de problèmes d'insécurité mais également de déploiement des mobilités actives. C'est dans cette optique que le service égalité, intégration, inclusion de la Mairie de Paris a développé en 2016 un [guide référentiel](#) – Genre et espace public – s'adressant : « aux urbanistes et aux acteurs chargés de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public. Il a pour vocation de les accompagner dans la mise en œuvre de choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en généralisant les nouvelles initiatives destinées à favoriser la mixité de l'espace public et à rendre les villes plus adaptées à tous les usages ». L'objectif est d'adopter une approche genrée de la planification de l'espace public et de ces circulations pour offrir à toutes et à tous des lieux sécurisés, conviviaux et résolument neutres.



Source : Vecteezy

## Le quartier des Casernes – Namur

Le quartier des Casernes est le premier aménagement de quartier en Belgique intégrant une approche genrée. Ce résultat est le fruit d'un travail initié par [Garance ASBL](#) qui a mené une analyse sur trois quartiers du centre namurois : la Gare, Bomel et les Casernes. Des marches exploratoires ont été organisées dans ces quartiers avec uniquement des utilisatrices. La volonté était d'arpenter l'espace public avec des femmes de tout âge, statut social et économique. Par la suite, des recommandations ont été émises pour les futurs aménagements du quartier. Pour formaliser la démarche, la Ville de Namur a inclus ces recommandations au sein du cahier des charges d'aménagement du quartier des Casernes.

Les marches exploratoires ont été réalisées selon une méthodologie d'analyse de genre qui vise à mettre en lumière « Comment des différences de comportements, de constructions identitaires ou de positions dans les hiérarchies sociales se construisent » ([IWEPS, 2021](#)). En pratique, les marches se sont basées sur l'expertise d'usage des femmes dans l'espace public. De cette manière, celles-ci ont pu, notamment, identifier les facteurs générant leur sentiment d'insécurité. Après des démarches officielles, le Collège communal a choisi en mai 2018 le projet [Cœur de Ville](#) qui tient compte des recommandations générées par les participantes du processus de co-construction.

Le projet *Cœur de Ville* porté par le consortium Thomas & Piron, l'Atelier de l'Arbre d'Or, DDS+, Qbrik et Eole a proposé un projet proposant une augmentation de la visibilité des espaces publics ce qui passe par de l'éclairage, du mobilier urbain ou encore des jeux de transparence dans les matériaux utilisés. De plus, les espaces verts seront prévus pour les enfants incluant, notamment, des toilettes publiques, un point d'eau potable, et des jeux adaptés inclusifs. Cette vision est intéressante d'autant plus que le quartier prévoit d'accueillir une école, une bibliothèque, des habitations ou encore des services et commerces.



Différentes projections du projet Cœur de Ville couvrant les quartiers de la Gare, de Bomel et des Casernes.

Source : [Namur Intelligente et Durable \(NID\)](#)

## Réinventons nos places ! Place de la Bastille, Paris

En 2015, la Ville de Paris a lancé un projet de concertation à grande échelle pour imaginer collectivement le devenir de ses places emblématiques. Les objectifs étaient multiples : prendre conscience du rôle des espaces publics tels que les places comme lieux de vie, favoriser les mobilités actives, valoriser le patrimoine présent sur ces places, faire revenir la nature en ville mais également, rendre ces lieux neutres et inclusifs. La concertation s'est passée en deux temps : premièrement, une concertation dite réglementaire a eu lieu avec des experts ; deuxièmement une concertation globale étendue aux usagers,

aux associations et aux partenaires institutionnels. Cette seconde phase a permis de réaliser un diagnostic partagé croisant les objectifs d'aménagement avec les besoins et les attentes de tout un chacun. La collecte de ces précieuses informations s'est faite de différentes manières : réunions, ateliers participatifs mais aussi à travers une plateforme numérique. La participation a été d'une envergure inédite : 8.500 citoyens ont participé à 150 réunions et ateliers ainsi que les réflexions sur les sept places ont été enrichies de près de 2.000 contributions ([Ville de Paris](#)).

La place de la Bastille a été métamorphosée après plus de deux ans de travaux en continu. La place est devenue une presqu'île de 11 000 m<sup>2</sup> uniquement accessible aux mobilités actives. L'espace est ouvert et apaisé, il permet une nouvelle perspective pour les usagers qui peuvent maintenant s'y reposer et profiter des divers aménagements. La place est maintenant davantage illuminée, la descente vers le canal a été réaménagée pour éviter des recoins offrant une mauvaise visibilité. L'espace a été ouvert et conçu pour qu'une forme de surveillance sociale puisse y prendre racine ([Ville de Paris](#)).



*Différentes vues de la place de Bastille mettant en avant l'espace public apaisé, ouvert aux circulations cyclo-piétonnes avec la présence d'aménagements urbains de types bancs et chaises pour s'y arrêter et profiter du nouveau paysage parisien.*

Source : [Mairie de Paris](#)

## FOCUS SUR

Inondations en Wallonie : un site vous informe : <https://inondations.wallonie.be/accueil.html>

Suite aux inondations de juillet 2021 et afin d'informer les citoyens, la Région wallonne a créé un site dédié à cette problématique. Il s'agit « du point d'entrée vers tous les renseignements utiles en matière d'inondations ».

Vous y trouverez de nombreuses informations : les modalités de gestion des cours d'eau, liées au [code de l'eau](#), la manière dont sont évalués les risques d'inondations et sont conçus les plans de gestion qui en découlent, la signification des termes « aléa d'inondation » et « risques », ...

Sur les cartographies accessibles, vous pourrez visualiser votre terrain et ainsi savoir s'il est situé dans une zone inondable, par débordement d'un cours d'eau ou par ruissellement.

Vous aurez accès à plusieurs référentiels. Tout d'abord, si votre bâtiment est concerné, un « [guide pour réduire la vulnérabilité des constructions face aux inondations](#) », pour vous aider à prendre les bonnes mesures d'adaptation du bâtiment et de ses abords.

Le référentiel « [Constructions et aménagements en zone inondable](#) » s'intéresse à la gestion des « espaces récepteurs » des eaux, c'est-à-dire ceux qui peuvent subir une inondation. Les maîtres mots y sont « éviter » c'est-à-dire éviter de se localiser en zone inondable, « résister » lorsque l'inondation survient mais aussi « céder » à la puissance de l'eau lorsqu'il n'est plus possible d'y résister sans mettre en danger des vies humaines.

En juillet 2022, la Maison de l'urbanisme du Hainaut a publié une fiche informative intitulée : « [Constructibilité en zone inondable](#) » toujours accessible sur notre site.

**N'hésitez pas à vous informer !**

Cette lettre vous est aussi ouverte. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos informations à diffuser ou de vos suggestions de sujets à développer, via notre mail : [info@muhaiaut.be](mailto:info@muhaiaut.be)

Le référentiel « [gestion durable des eaux pluviales](#) » est destiné à gérer les eaux de pluie dans les « espaces émetteurs » de telle manière que les risques d'inondations en aval de ces espaces soient le plus possible réduits. Les maîtres mots sont ici « stocker », « retenir » et « infiltrer » les eaux.

Des projets de grande envergure, comme des bassins de rétention, concourent à cette politique de sauvegarde des biens et des personnes mais chacun de nous est concerné.



Exemple d'un dallage qui permet à l'eau de s'infiltrer - ©EBEMA

Dans ce site, vous trouverez également des informations sur les assurances. [La loi du 25 juin 1992](#) permet aux assureurs de refuser de couvrir les constructions érigées 18 mois après la parution de nouvelles zones à risque élevé, correspondant à la [valeur élevée de l'aléa d'inondation](#).

Et un [guide](#) concernant le ruissellement concentré et établissant des recommandations dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme dans ce type de zone.

Il est en effet important de réduire au maximum, sur chaque parcelle, le ruissellement des eaux de pluie. Et donc de choisir les bons matériaux, ceux qui permettront à l'eau de s'infiltrer plutôt que de ruisseler : des matériaux perméables.

Ces deux référentiels, complémentaires doivent soutenir les communes dans leur politique de délivrance des permis afin de prévenir les risques et de réduire au maximum les conséquences, si la prévention n'a pas suffi.

### Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement  
rue de Montigny 29  
6000 Charleroi

Tél. : 071/300.300

E-Mail : [info@muhaiaut.be](mailto:info@muhaiaut.be)

<https://www.muhaiaut.be/>

